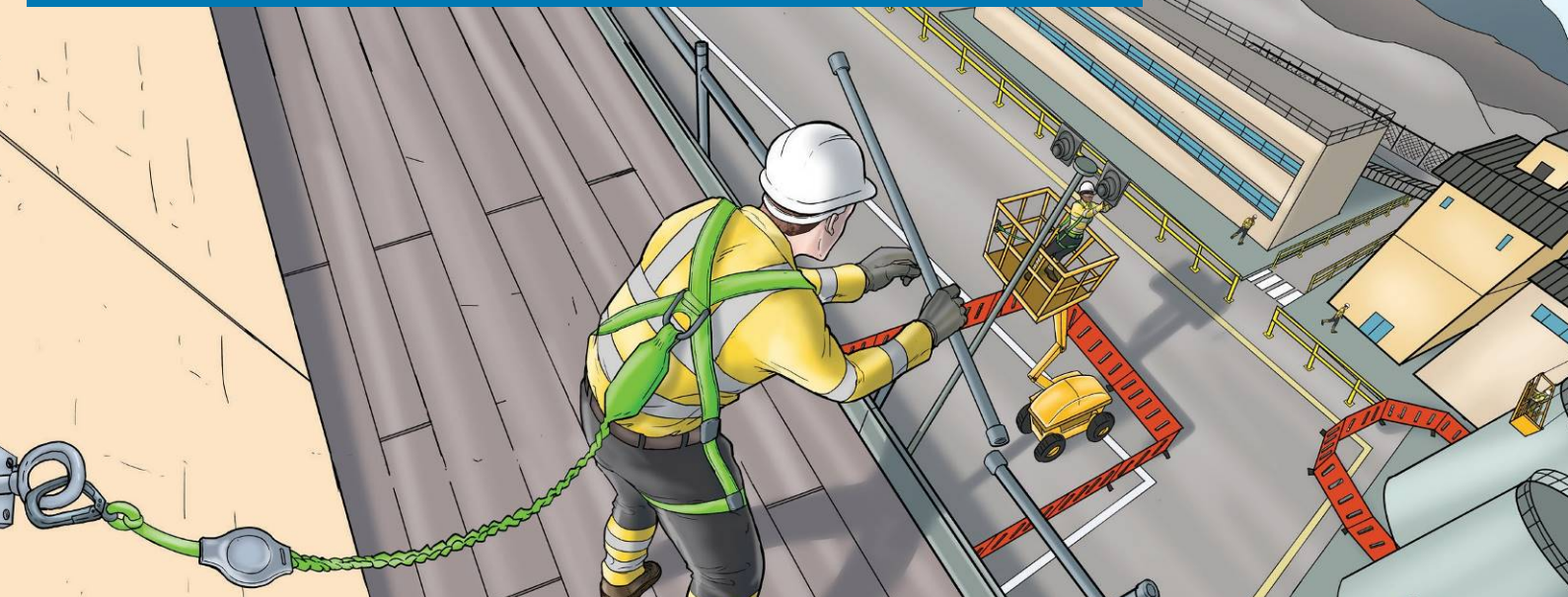


Travailler en hauteur

Un guide visuel



LafargeHolcim



Identifier les dangers

Désignez une **personne compétente** devant identifier les dangers et évaluer les risques afin de les éliminer ou de les contrôler.



Appliquer les mesures des contrôle

Appliquez la hiérarchie des mesures de contrôle pour le travail en hauteur lorsque vous planifiez une tâche et lorsque vous choisissez quelles mesures mettre en place.

La tâche peut-elle être effectuée **au niveau du sol** afin d'éliminer le risque de chute?

NON

Une **barrière physique** peut-elle être fournie pour empêcher aux travailleurs d'atteindre l'emplacement comportant un risque de chute?

NON

La tâche peut-elle être effectuée depuis une **plateforme de travail** correctement conçue (nacelle élévatrice, échafaudages)?

NON

Pouvez-vous utiliser un **système antichute** vous empêchant d'atteindre le bord?

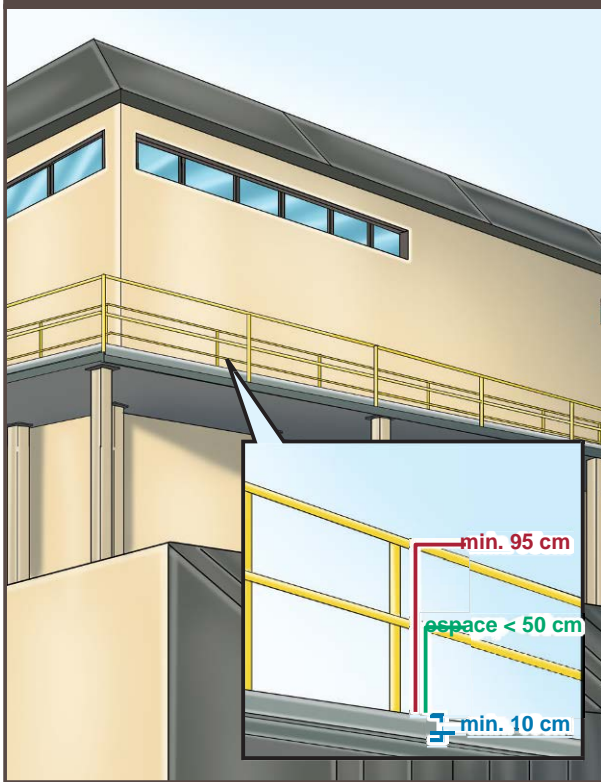
NON

Pouvez-vous utiliser un système d'arrêt comme un harnais vous permettant de vous arrêter en cas de chute?



Plusieurs méthodes de contrôle sont généralement requises pour gérer les risques du travail en hauteur.

Systèmes de prévention de chute



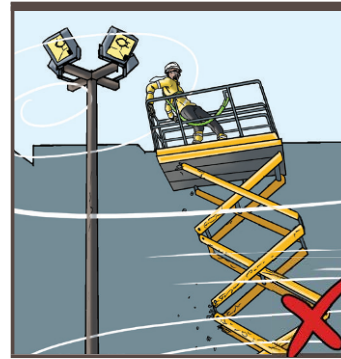
Assurez-vous que les plateformes de travail et les passerelles surélevées comportant des risques de chute soient équipées de garde-corps et de plinthes.

Nacelles élévatrices

N'utilisez les nacelles que sur un sol plat, horizontal et stable.



Utilisez un système antichute, solidement ancré et correctement réglé pour éviter tout risque de sortie de la plateforme.

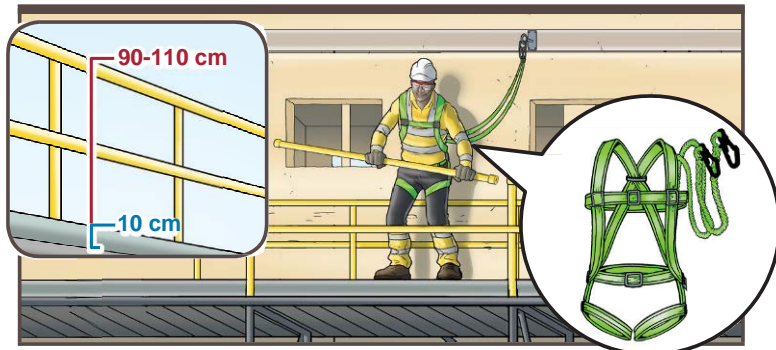


N'utilisez pas de nacelle en cas de grand vent.

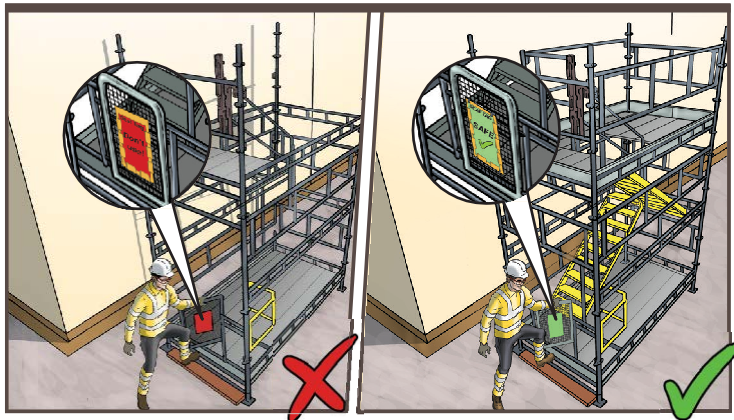


Organisez un programme d'entretien et d'inspection comprenant une inspection avant utilisation.

Échafaudage (y compris échafaudage roulant)



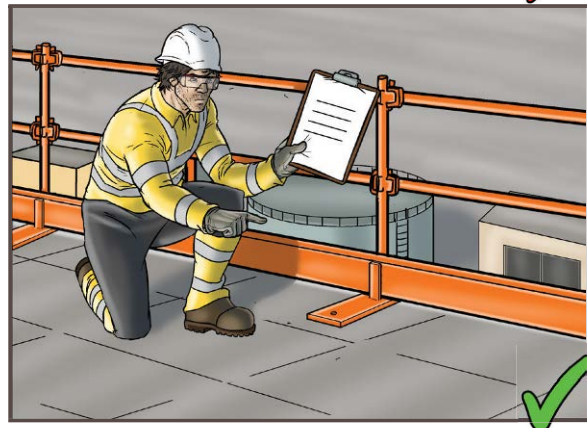
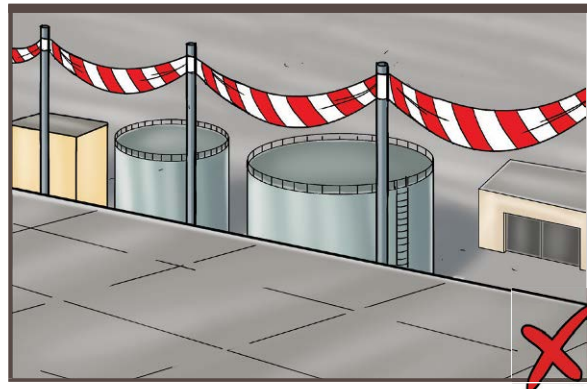
Les travailleurs qui installent, modifient ou démontent l'échafaudage doivent toujours porter un système personnel de protection contre les chutes adapté, en respectant les instructions du fabricant ou la documentation d'évaluation des risques.



L'échafaudage doit être étiqueté à chaque point d'accès. Aucun accès n'est permis si aucune étiquette « utilisation sûre » n'est présente.

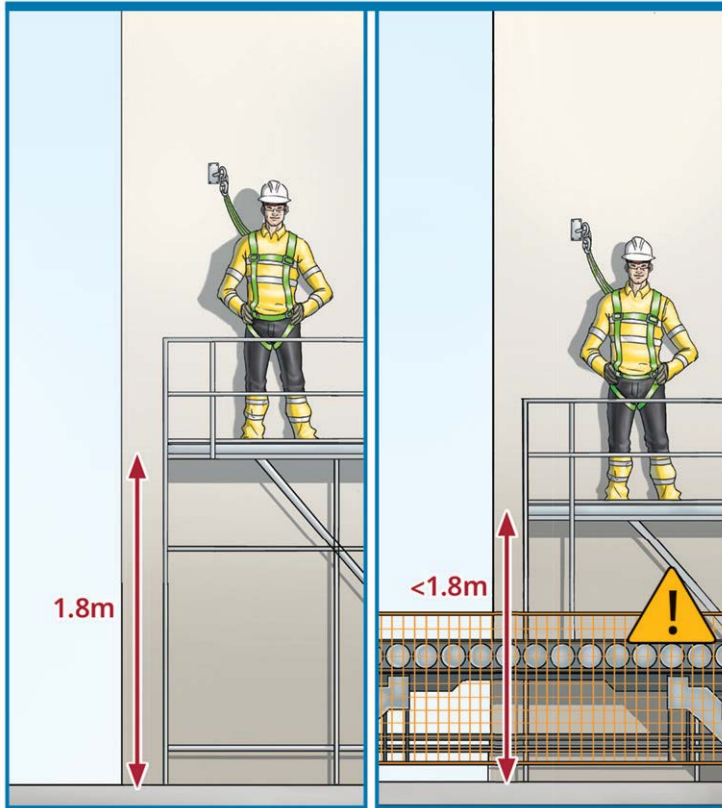
Barrières temporaires

Les barrières temporaires doivent être suffisamment solides pour empêcher toute personne ou tout objet de tomber.



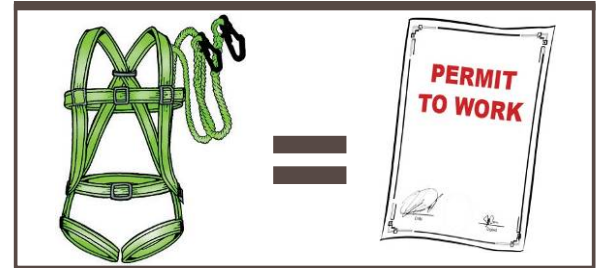
Inspectez quotidiennement les barrières.

Système de protection personnelle

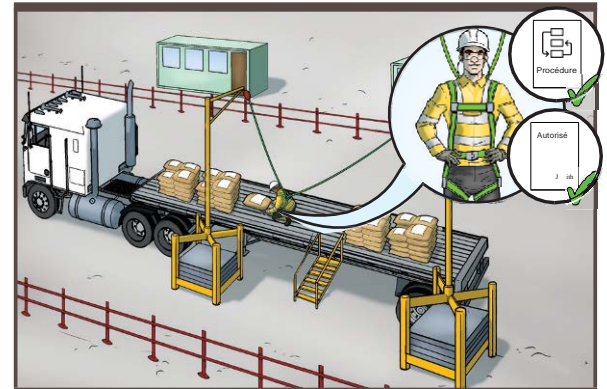


Utilisez des systèmes de protection personnelle contre les chutes lorsqu'une chute peut causer des blessures (par ex. chute dans une zone utilisée comme passage pour brouette ou chute dans une machine en fonctionnement, etc.) ou dans tous les cas pour toute tâche à plus de 1,8 m du sol.

Permis de travail



Toute tâche nécessitant un équipement de protection contre les chutes requiert un permis de travail.



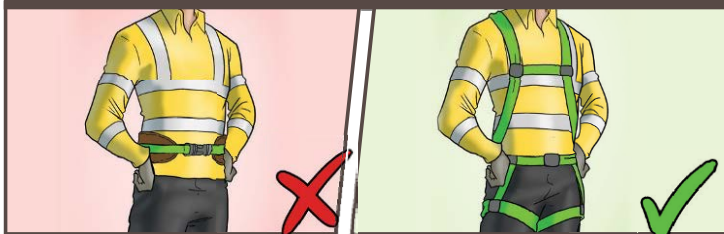
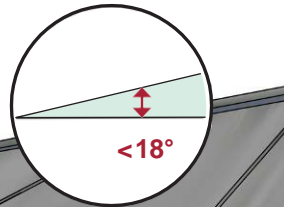
Un permis de travail peut ne pas être nécessaire lorsque la tâche réalisée en hauteur est effectuée en continu de manière quotidienne (par ex. ouverture/fermeture de trappes depuis une plateforme dédiée), selon des procédures écrites et avec autorisation formelle.

Systèmes antichute



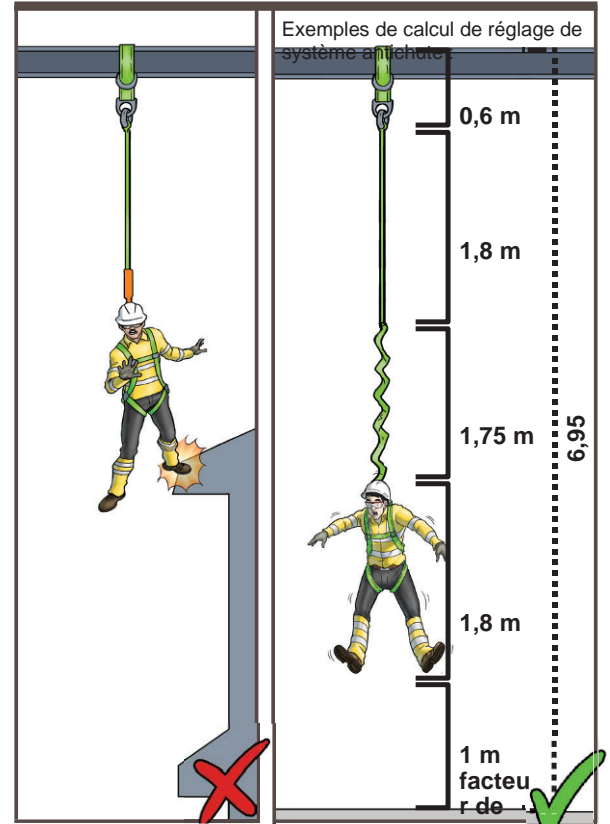
Les systèmes antichute doivent permettre suffisamment de mouvement pour atteindre la zone de travail ou le bord mais pas assez pour chuter.

N'utilisez pas des systèmes antichute que sur des surfaces de travail ayant une pente descendante de moins de 4:12 (18 degrés).



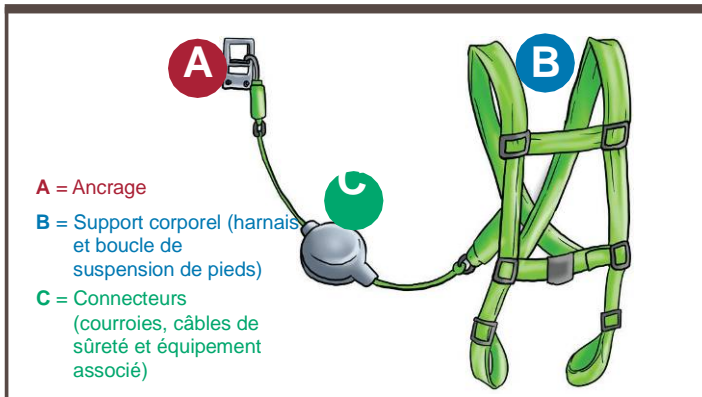
Utilisez un harnais complet. Un harnais de type ceinture n'est pas permis.

Systèmes d'arrêt de chute



Les systèmes d'arrêt de chute doivent empêcher d'atteindre le sol ou tout objet ou niveau en-dessous. Référez-vous toujours aux instructions de l'équipement pour vos calculs de réglage.

Éléments d'un système de protection contre les chutes



Une personne compétente doit sélectionner les points d'ancrage, les support corporels et les connecteurs.

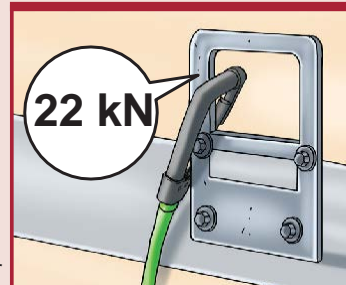
Tous les éléments du système de protection contre les chutes (ABC) doivent être conçus et fabriqués selon les normes internationales en vigueur et être compatibles.

A. Points d'ancrage:

Les points d'ancrage doivent être adaptés aux conditions de travail.

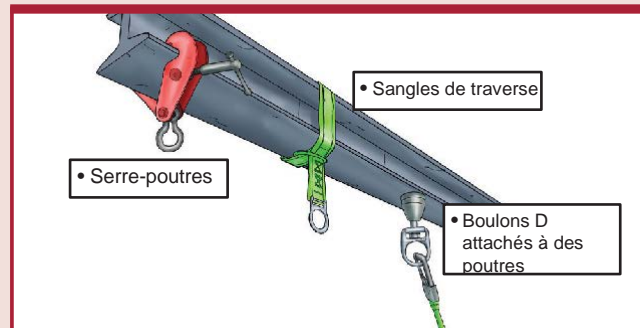
Ancre spécialement conçu:

- Conçu, fabriqué et installé selon une capacité de charge statique appropriée.
- Capable de supporter 22 kN par travailleur attaché, sauf en cas d'indication contraire par une personne compétente.
- Niveau de sécurité indiqué sur étiquette.



Ancre temporaire :

Uniquement permis après évaluation par une personne compétente.



- Il est interdit d'utiliser les garde-corps comme points d'ancrage.

B. Le support corporel (harnais) doit être:



- adapté à la taille et au poids du travailleur



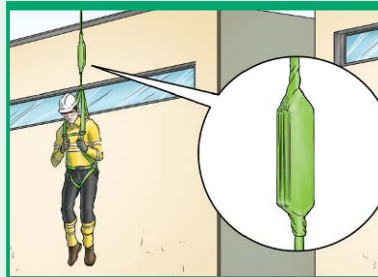
- équipé de boucles de suspension de pieds

C. Connecteurs (courroies, câbles de sûreté et équipement associé)



Les connecteurs doivent:

- être à fermeture et verrouillage automatiques
- avoir un linguet supportant 16 kN absorbant de choc



Les câbles de sécurité doivent être équipés d'un

Inspection et tests



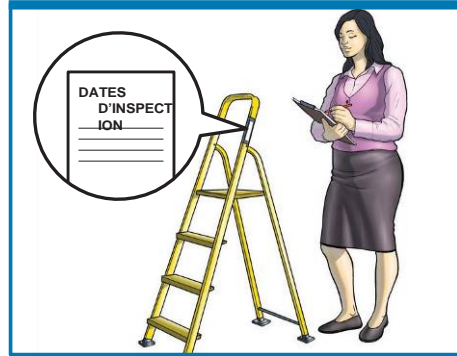
Les points d'ancrage, harnais et connecteurs doivent être:

- inspectés avant utilisation
- formellement inspectés et testés périodiquement
- étiquetés avec la prochaine date d'inspection ou la date d'expiration

Échelles



N'utilisez des échelles que pour des tâches de courte durée.
Les échelles doivent être verrouillées lorsqu'elles ne sont pas utilisées.



Inspectez les échelles: - avant utilisation
- tous les 6 mois

Utilisez de la fibre de verre ou des échelles en bois pour tout tâche à proximité ou sur une installation électrique.

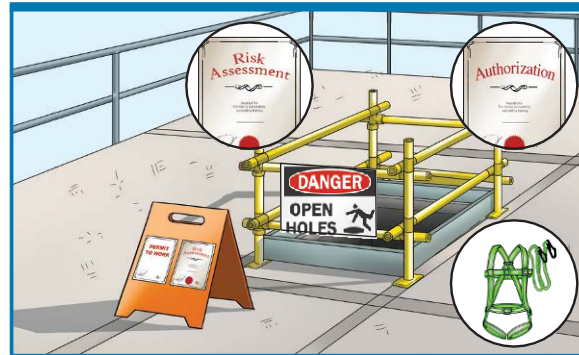


Maintenez trois points de contact à tout moment.

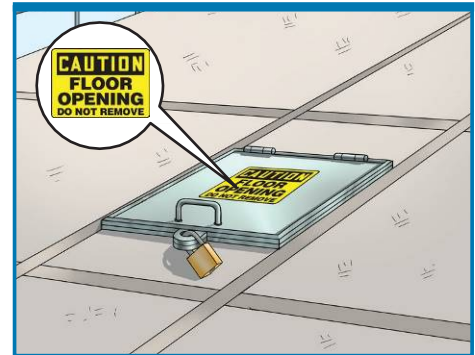
Ouvertures de planchers et garde-corps/barrières amovibles

Avant une ouverture de plancher ou installation d'un garde-corps/barrière amovible, vous devez:

- compléter une évaluation des risques
- implémenter les contrôles pour réduire les conséquences potentielles à un risque acceptable
- obtenir une autorisation formelle
- porter des systèmes adaptés de protection contre les chutes



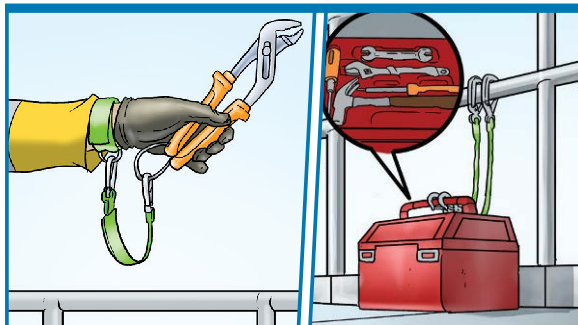
Pour les ouvertures de plancher nécessitant un accès constant: placez des panneaux d'avertissement et installez des barrières temporaires autour des ouvertures.



Pour les ouvertures de plancher nécessitant un accès peu fréquent: Installez un couvercle amovible (par exemple couvercle à charnière avec cadenas).

Protection et prévention contre les chutes

Identifiez et évaluez les zones de chute avant de commencer toute tâche en hauteur.

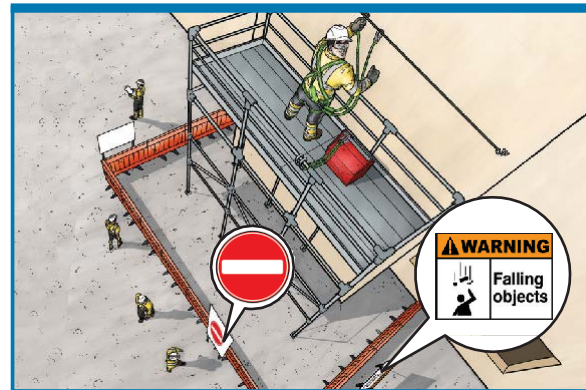


Attachez les outils ou autres appareils à des câbles de sécurité ou attachez-les lorsque possible.



Les plateformes de travail et échafaudages doivent être équipés de plinthes pour empêcher que des objets ne soient poussés ou ne roulent par-dessus bord.

S'il est impossible d'éliminer le risque de chute d'objet:



- Installez une protection sous la zone, **OU**
- Utilisez des barrières pour éviter aux personnes d'entrer dans la zone de chute.
- Placez des panneaux d'avertissement autour de la zone de chute.



Mesures d'urgence

Chaque site doit mettre à disposition des procédures de sauvetage pour le travail en hauteur pouvant être appliquées immédiatement.



réaliser les exercices annuels d'urgence et de sauvetage en utilisant un mannequin de 75 kg.

Formation, compétence et autorisation formelle

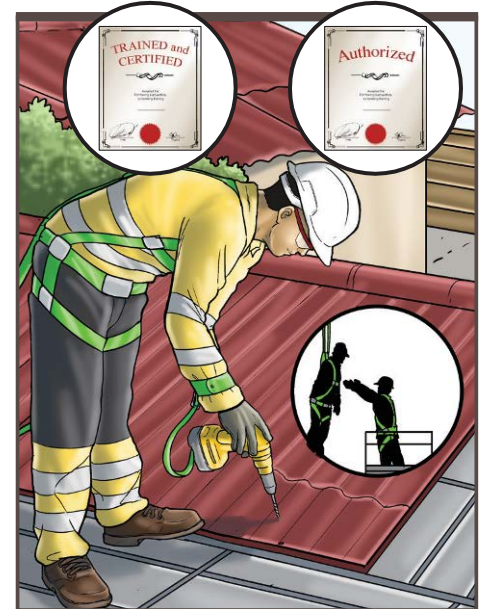
Rôles relatifs au travail en hauteur

Tout le personnel effectuant des activités en hauteur doit être formé et formellement autorisé.



L'émetteur de permis de travail en hauteur doit:

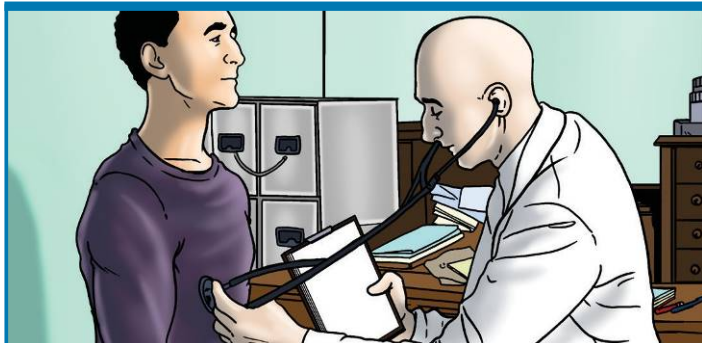
- posséder les compétences nécessaires pour contrôler les activités
- évaluer les activités, les contrôles, les dangers/risques
- ne pas être directement impliqué dans l'activité



Toute personne autorisée pour le travail en hauteur doit:

- être compétente en matière de nature de la tâche, des activités, des dangers et des risques
- comprendre les procédures opérationnelles et d'urgence

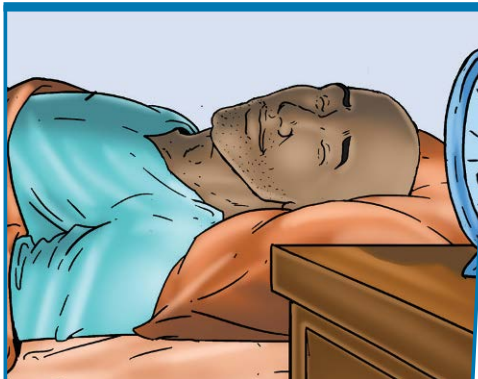
Santé et sécurité du personnel



se soumettre à une évaluation de santé au travail assurant leur aptitude à exercer leurs fonctions



informer leur superviseur de toute condition médicale ou de tout traitement pouvant compromettre leur aptitude à exercer leurs fonctions



être conscients des effets de la fatigue et suivre des périodes de travail et de repos

Comportements interdits

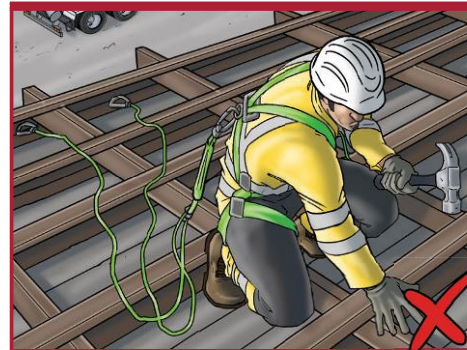
Assurez-vous que tous les travailleurs sont formés et savent



Utiliser l'équipement sans l'inspecter correctement auparavant.



Porter l'équipement de manière incorrecte.



Se détacher de l'ancrage alors qu'il y a risque de chute.



Laisser ses collaborateurs travailler en hauteur sans l'équipement approprié.



ne pas consigner les incidents de travail en hauteur.

LafargeHolcim Ltd.
Group Health & Safety
61 rue des Belles Feuilles, Paris, France
www.lafargeholcim.com

© 2018 LafargeHolcim Ltd



LafargeHolcim